

9^e

COLLOQUE

sur l'adoption internationale

16 · 10
2018



Mission
de l'adoption
internationale



L'intérêt supérieur de l'enfant dans l'adoption internationale

8 h 30 – 9 h 15 : Accueil café

9 h 15 : **Ouverture**

Intervention d'Eric Lamouroux, chef de service de la Direction des Français à l'étranger

9 h 30 – 11 h

L'intérêt supérieur de l'enfant

- **Assurer l'intérêt supérieur de l'enfant dans l'adoption internationale : les enjeux d'un défi sous-estimé**
Intervention de Nigel Cantwell, consultant international en politiques de protection de l'enfance
- **Réactions/témoignage d'une personne adoptée majeure**
Intervention de Véronique Pijcke, association La Voix des adoptés (VDA)
- **Réactions/témoignage d'un adoptant**
Intervention d'Anne-Marie Dussol, association Enfance et familles d'adoption (EFA)
Échanges avec la salle

11 h – 13 h :

Ateliers thématiques

13 h – 14 h 30 : Déjeuner sur place

14 h 30 – 15 h 15 :

- **L'adaptation culturelle et linguistique de l'enfant adopté**
Intervention de Catherine Courier, orthophoniste au CHRU de Nancy
Échanges avec la salle

15 h 15 – 16 h :

- **Les actions de coopération internationale**
Intervention de Volontaires Internationaux Adoption (VIA) :
 - *Alice Arnal, chargée de mission Adoption internationale, Protection de l'enfance et Coopération non-gouvernementale auprès de l'Ambassade de France au Vietnam*
 - *Jimmy Messineo, chargé de mission Protection de l'enfance et Adoption auprès de l'Ambassade de France en Haïti*Échanges avec la salle

16 h – 16 h 30 :

- **Restitution des points-clés des 5 ateliers et échanges sur les conclusions**

16 h 30 – 17 h :

- **« Grand témoin »**
Intervention de Mia Dambach, directrice, et de Cécile Jeannin, coordinatrice de l'Unité information et publication, Service social international (SSI)
- **Clôture du colloque**
Intervention de Denis Barbet, chef de la Mission de l'adoption internationale (MAI)



ATELIERS

1. Pour le bien-être de l'enfant (et de sa famille)... proposer, organiser et diversifier les interventions

L'adoption à l'international d'enfants de plus en plus âgés amène les professionnels à repenser l'accompagnement et le soutien adaptés à chaque contexte familial. Cet atelier se propose d'explorer les différentes propositions d'interventions complémentaires à la consultation médicale ainsi que les collaborations à développer entre professionnels pour faciliter et soutenir la parentalité adoptive.

2. Quel projet pour quel enfant ?

Il est parfois difficile de conseiller les postulants sur leur projet, selon le pays ciblé, le profil et l'histoire de l'enfant qu'ils se proposent d'accueillir, notamment dans les situations intrafamiliales.

L'adoption est-elle toujours la mesure de protection la plus adaptée pour répondre aux besoins et à l'intérêt de cet enfant ? Faut-il plutôt orienter vers une adoption plénière ou une adoption simple ?

Lorsqu'une autre mesure de protection (kafala, délégation d'autorité parentale, tutelle, placement transfrontière...) pourrait s'avérer plus conforme à l'intérêt de l'enfant, comment procède-t-on, en particulier lorsque l'Etat d'origine de l'enfant est partie à la Convention de La Haye du 19 octobre 1996 sur la protection des enfants ? Comment le juge apprécie-t-il l'intérêt de l'enfant ?

3. Se réapproprier son histoire de vie

Pour pouvoir avancer sereinement dans la vie, il est essentiel que l'enfant adopté puisse faire sienne son histoire pré-adoptive et celle de son adoption. La question du « comment » de la transmission de ces histoires se pose alors : à quel moment ? A l'aide de quels supports ? Quels mots employer ? Faut-il parler et/ou écrire ? Comment répondre au questionnement de l'adopté sur ses origines ? L'adulte pose ainsi devant l'enfant les différents morceaux du puzzle de sa vie et l'aide à mieux comprendre le chemin qui les a conduits l'un vers l'autre. Cet atelier permettra un partage d'expériences autour de ce sujet aux enjeux cruciaux.

4. Un projet d'adoption sécurisé : une garantie pour la vie

Les rédacteurs de la Mission de l'adoption internationale proposent un atelier d'échanges sur des études de cas concrets : quels sont les grands principes directeurs et les critères d'analyse des dossiers ? Quels sont les points de vigilance ? Quelles sont les problématiques récurrentes ? Comment pouvez-vous - services départementaux, organismes autorisés pour l'adoption, professionnels de santé, associations - participer, chacun à votre niveau, à la construction d'un projet d'adoption sécurisé, qui aura donc toutes les chances d'être validé par la MAI.

5. Rapprocher les réalités des parents adoptifs et de leurs futurs enfants : une garantie pour une adoption solide

Il est dans l'intérêt supérieur de l'enfant d'être placé dans une famille bien informée et bien préparée pour son adoption, qui sera en mesure de lui offrir, au quotidien, les réponses, le soutien et si besoin les soins adaptés à ses besoins. En amont, le recueil d'informations sur le vécu de l'enfant et la prise en compte de son milieu socio-culturel prennent ainsi une importance stratégique.

Cet atelier abordera également l'importance de la préparation de l'enfant à son adoption.